



PROJET

«Renforcement de la souveraineté alimentaire locale grâce au développement agricole familial durable à G. Chantier, G. Village, Podor (Sénégal)»

Nº Registre 2019/PRYC/000450

Termes de référence

EVALUATION FINALE EXTERNE

Juillet 2022

CONTENU :

Index

0.- TITRE	3
1.- INTRODUCTION	3
2.- OBJET ET ANTECEDENTS DE L'EVALUATION.....	5
3.- ACTEURS IMPLIQUES DANS L'ÉVALUATION.....	9
5.- QUESTIONS ET CRITERES D'EVALUATION.....	11
6.- MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL	14
7.- STRUCTURE ET PRESENTATION DU RAPPORT D'EVALUATION.....	18
8. EQUIPE D'EVALUATION.....	20
9.-PREMISSES DE L'EVALUATION ET PUBLICATION	21
10.- DELAIS POUR LA REALISATION DE L'EVALUATION.....	21
11- BUDGET	22
12.- PRESENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE ET CRITERES DE VALORISATION.....	23



0.- TITRE

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉVALUATION FINALE DU PROJET

« Renforcement de la souveraineté alimentaire locale grâce au développement agricole familial durable à G. Chantier, G. Village, Podor (Sénégal) », N° Registre 2019/PRYC/000450, financé par l'AECID.

1.- INTRODUCTION

Promoteurs de l'intervention

La Charte du Centre d'études rurales et de l'agriculture internationale (CERAI), de 1994, marque comme objectif de l'entité, la promotion de la coopération internationale pour le développement de la conscience sociale et de l'éducation, pour développer la souveraineté alimentaire des populations rurales dans le monde, basée sur un développement agroécologique de la production agricole, la promotion de la commercialisation associative, l'autonomisation des femmes rurales et l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles productives et à leur conservation durable grâce aux populations rurales avec lesquels nous coopérons. En Janvier 2000 CERAI est inscrite au registre des organisations non gouvernementales de développement, démarrant ainsi sa relation professionnelle avec l'AECID, qui a été renforcée au cours des 12 dernières années.

Pendant qu'Enda Pronat à s'inscrire depuis le début des années 80 dans une démarche de recherche-action avec les communautés locales rurales sur la préservation de l'environnement et des stratégies d'adaptation aux changements climatiques pour une maîtrise de la souveraineté alimentaire et la lutte contre la pauvreté en milieu rural notamment.

Depuis 2013, le CERAI développe des projets en Sénégal et depuis 2019 avec le partenaire local, **Environnement Développement Action pour la Protection Naturelle des Terroirs (ENDA PRONAT)** en collaboration et coordination régulière avec d'autres acteurs et les autorités du pays. Les projets au Sénégal, menés selon une approche agroécologique et de genre, appuient l'agriculture familiale et la production alimentaire locale, l'accès juste et équitable aux ressources naturelles.

Objet de l'évaluation

L'objet de l'évaluation finale externe est le projet **« Renforcement de la souveraineté alimentaire locale grâce au développement agricole familial durable à G. Chantier, G. Village, Podor (Sénégal) », N° Registre 2019/PRYC/000450**, financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).

Justification de l'évaluation

Selon la procédure de suivi et justification des projets d'ONGD et le bailleur de fond AECID, il est souhaitable de réaliser une évaluation finale externe pour tous les projets ayant bénéficié d'une subvention de l'AECID, comme c'est le cas pour ce projet. Néanmoins, en plus de répondre à l'obligation de se conformer à cette règle, CERAI et ENDA PRONAT considèrent l'évaluation des projets comme un point très important. Cette évaluation se base donc aussi sur l'intérêt propre du CERAI et l'ENDA PRONAT pour :

- Augmenter la qualité des interventions afin de répondre à la mission de l'organisation,
- Améliorer la transparence vis-à-vis des populations locales avec lesquelles CERAI et l'ENDA PRONAT travaille, des autorités locales, des autorités nationales, des bailleurs et des organes de gestion du projet de CERAI et d'ENDA-PRONAT.
- Approfondir les connaissances de l'organisation et les partager entre les différents projets, les partenaires locaux et ainsi identifier les pratiques ayant une valeur ajoutée importante.
- Assurer la visibilité et la durabilité des améliorations introduites par le projet.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation est promue par CERAI comme un mécanisme d'amélioration de la qualité des interventions futures, de mettre en valeur, de capitaliser l'expérience du projet et son déploiement au Sénégal au niveau technique et stratégique.

En définitive, l'évaluation doit permettre l'apprentissage et la reddition des comptes à toutes les parties prenantes du projet : CERAI, ENDA-PRONAT et AECID et la population cible.

Les objectifs de l'évaluation sont :

- Être un outil d'apprentissage significatif pour connaître le fonctionnement, les résultats et les effets du projet en vue d'orienter les interventions futures. L'apprentissage est déterminant pour conduire à l'amélioration des processus.
- Analyser, au vu des résultats de l'évaluation, la poursuite du projet, en établissant de façon précise et concrète des bonnes pratiques, leçons apprises et recommandations pour améliorer les interventions futures et la stratégie du CERAI au Sénégal.
- Procéder à une analyse critique de l'intervention afin de déterminer si les activités entreprises et les résultats obtenus sont ceux attendus dans le cadre du projet, à savoir si l'impact de ces activités sur la population cible et dans la mise en œuvre du projet a contribué à améliorer la qualité de vie et les besoins objectifs de la population.
- Évaluer l'impact au niveau du genre dans les communautés cibles et la durabilité des actions.
- Évaluer l'impact selon les droits humains du projet dans les communautés et la durabilité des actions.



- Évaluer le processus de développement selon ENDA- PRONAT.
- Évaluer le processus de développement selon le consortium CERAI/ENDA- PRONAT
- Connaitre la pertinence et cohérence du projet en relation aux besoins de la société sénégalaise et des acteurs impliqués.
- Analyser le degré d'efficacité des ressources budgétaires prévues et mises à disposition des bénéficiaires locaux.
- Identifier les opportunités et les faiblesses dans le cadre de ce projet et proposer des stratégies.
- Connaitre la qualité du modèle de coordination et suivi établi avec les acteurs.
- Établir des recommandations précises et concrètes pour améliorer les interventions futures.
- Améliorer les processus pour gagner en efficacité dans l'obtention des résultats.
- Améliorer la gestion, la coordination et l'efficacité des flux d'information.
- Améliorer la cohérence globale de l'intervention et saisir l'opportunité des synergies entre acteurs et partenaires locaux.
- Approfondir et légitimer les relations de partenariats avec les associations locales et en particulier avec le partenaire local ENDA-PRONAT.

Utilisation et attentes de l'évaluation

Les conclusions, leçons apprises et recommandations qui seront obtenues grâce à l'évaluation seront diffusées et utilisées principalement par les techniciens de l'intervention et les responsables directs du CERAI et d'ENDA-PRONAT pour l'amélioration des mécanismes de gestion des ressources et la préparation des phases suivantes de l'action en plus de les utiliser comme leçons apprises pour d'autres interventions des deux organisations.

2.- OBJET ET ANTECEDENTS DE L'EVALUATION

Objet de l'évaluation

Comme mentionné précédemment, l'objet de l'évaluation est le projet « **Renforcement de la souveraineté alimentaire locale grâce au développement agricole familial durable à G. Chantier, G. Village, Podor (Sénégal)** », N° Registre 2019/PRYC/000450.

L'intervention qui sera l'objet de l'évaluation correspond à une stratégie d'intervention de CERAI et ENDA-PRONAT, en Sénégal.

Ce projet est en accord avec le Plan Stratégique du CERAI au Sénégal et le Plan Stratégique d'ENDA PRONAT et contribue à l'atteinte de sa mission, vision et valeurs comme le montrent la formulation des objectifs :

Objectif général du projet : Contribuer à l'amélioration durable de la résilience des populations de la Vallée du Fleuve Sénégal.

Description : à partir de la souveraineté alimentaire, le pari pour la femme rurale et le droit à l'alimentation, l'accès et l'usage des ressources naturelles par la population locale seront renforcés afin d'assurer leurs moyens d'existence pour parvenir à son développement physique, émotionnel et intellectuel. Cela contribuera à l'ODD2 But 2.3.

Objectif spécifique : Renforcer la souveraineté alimentaire local par un appui à l'agriculture familiale durable à Guédé Village et Guédé Chantier, Département de Podor.

Résultats escomptés et activités du projet

Pour atteindre l'objet spécifique, le projet **Renforcer la souveraineté alimentaire locale grâce au développement agricole familial durable à Guédé Chantier et Guédé Village, Podor (Sénégal)** d'une durée de 30 mois, a été financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).

Le projet vise à améliorer l'accès et la disponibilité des aliments produits au niveau familial dans 5 villages des Communes de Guédé Village et Guédé Chantier, via l'accomplissement des résultats suivants :

- (R1) Consolider la production horticole agroécologique diversifiée de 20 exploitations familiale (30% femmes)
 - o R1.A1. Formation en agroécologie et accompagnement des producteurs familiaux pour 20 agents de développement locaux.
 - o R1.A2. Cycle de formation pratique en agroécologie (AE) destiné à 20 exploitations familiales (30% femmes)
 - o R1.A3. Appui à la réhabilitation et/ou équipement de 20 parcelles familiales horticoles diversifiées.
 - o R1.A4. Formation et accompagnement en gestion et utilisation rationnelle de l'eau et du système d'irrigation 20 AF (30% femmes)
 - o R1.A5. 2 échanges d'expériences : 1 entre les AF et un autre sur AE (20 prod. 30% femmes)
 - o R1.A6. Suivi des indicateurs agroécologiques et de production de 20 exploitations familiales et accompagnement
- (R2) Encourager l'amélioration des pratiques alimentaires au niveau de 5 GPF (100 femmes)
 - o R2.A1. Alphabétisation fonctionnelle orientée aux outils de gestion/planification productive (100 femmes)
 - o R2.A2. Cycle de formation en techniques agroécologique pour 100 femmes productrices de légumes.

- R2.A3. Appui à l'équipement et à la conception de 5 jardins/parcelles gérés par les GPF
- R2.A4. 8 ateliers de nutrition pour 110 personnes (100 femmes de GPF et 10 AF)
- R2.A5. Echange d'expérience avec GPF avec expériences en AE (ex: Lérabé).
- R2.A6. Suivi du sys. De gestion, indicateurs de consommation alimentaires et indicateurs AE
- (R3) Sensibiliser la population sur la gestion concertée et inclusive des RN comme base à la SA.
 - R3.A1. Ateliers de sensibilisation sur le projet démarrage et fin de projet à Podor et dans les 5 villages
 - R3.A2. Diagnostic participatif socio-géographique des zones de décrue du Walo de G. Village
 - R3.A3. 2 ateliers communautaires de sensibilisation sur le foncier et l'accès des femmes à la terre
 - R3.A4. Fond documentaire sur AE et organisation de 5 activités de sensibilisation
- (ATR) Mettre en place un système de suivi et évaluation basé sur l'obtention des résultats.
 - Gestion du projet
 - Évaluation finale externe du projet
 - Audit final externe

Bénéficiaires : le projet cible à 655 personnes de 5 Groupements Féminins de Production (323 femmes productrices), 20 exploitations agricoles familiales, 12 agents de développement local, 50 jeunes et 250 citoyens du Fleuve participants aux activités de concertation et de sensibilisation. Indirectement, il bénéficie à plus de 4 700 personnes liées aux bénéficiaires directs de 9 villages (Diamal Alwaly, G. Village, G. Chantier, Mbantou, Donayé Tarédji, Madina Frésbé, Guia, Lérabé et Daru Salam Diéguess) et Podor ville (Communes de Guédé village, Guédé Chantier et Podor).

Date de démarrage et fin du projet :

- **Date de démarrage du projet** : 1/6/2020
- **Date de fin du projet** : 30/11/2022
- **Durée** : 30 mois (24 mois + extension 6 mois)

Budget :

Budget total : 370.094 € dont :

- **Subvention de l'AECID**: 358092 €



- **Apport de l'ONGD** : 7.500€
- **Apport des partenaires / bénéficiaires**: 4.802 €

Contexte de l'intervention :

Le projet s'inscrit dans la continuité des travaux initiés par CERAI et ENDA PRONAT.

Depuis 2017, CERAI a étendue à Podor, la Stratégie d'amélioration de la Résilience des communautés de la Vallée du Fleuve Sénégal, à moyen et long terme, initié en 2014 avec les communautés familiales d'agro-élevage de la vallée du fleuve Sénégal, dans les régions de Gorgol et de Trarza en Mauritanie. Cette stratégie de résilience vise à renforcer des stratégies endogènes spécifiques de communautés paysannes liées au changement climatique et à une agriculture familiale que défend les ressources naturelles et ainsi se concentre sur la promotion de nouvelles formes de résilience basées sur l'agriculture, l'élevage et l'agro-pastoralisme familial durable.

Le fleuve Sénégal a subi d'importantes modifications de son débit et de ses crues naturelles en raison de divers ouvrages et barrages. Les périmètres irrigués ont été conçus pour la culture inondée du riz et ne favorisent ni la fertilisation naturelle de ces terres ni d'autres types de cultures horticoles ou fruitières.

Depuis les années 2000, ENDA PRONAT travail dans les 2 Communes objet sur le développement rural durable en accompagnant les communautés locales dans la réappropriation de la gouvernance de leurs terroirs, le contrôle, la gestion écologique et la valorisation de leurs ressources.

Dans ce contexte, CERAI et ENDA PRONAT soutiennent l'agriculture familiale dans les petits périmètres irrigués et dans les Groupements de Promotion Féminines, qui permettent la main-d'œuvre familiale et diversification des activités du système agraire, base pour l'adaptation et la survie des populations sahéliennes.

Cette agriculture familiale est basée sur les principes de l'agroécologie et les connaissances de l'agriculteur familial, l'utilisation et la conservation des ressources naturels et propres, et réduit la dépendance aux intrants externes intégrant l'agriculture et l'élevage. Ainsi, les besoins alimentaires de la famille et dans la mesure du possible des surplus sont générés au niveau local et le changement fait avancer les intérêts stratégiques.

Partenaire local du projet :

Le **partenaire local ENDA PRONAT** participe avec le CERAI à toutes les phases du projet en tant qu'agent de développement local spécialisé dans le développement rural et la souveraineté alimentaire, connaissant bien le territoire, les agricultrices et agriculteurs, les autres acteurs locaux et ayant une expérience avérée et une volonté claire de donner une continuité à cette expérience, en assurant le transfert des connaissances acquises sur le territoire, dans la Vallée du fleuve Sénégal.

ENDA PRONAT est chargée, avec le CERAI, de l'identification, de la mise en œuvre, du suivi et



de l'évaluation du projet. ENDA PRONAT sert de médiateur dans le soutien et la participation des 2 communes bénéficiaires qui facilitent la mise en œuvre des activités et les relations avec les autres acteurs locaux. ENDA PRONAT a une grande expérience du travail avec les agriculteurs et agricultrices de la vallée du fleuve Sénégal, où elle a exécuté différents projets avec différents partenaires.

Autres acteurs du projet

Les autres acteurs impliqués dans le projet sont les agriculteurs et agricultrices des 9 villages, Diamal Alwaly, G. Village, G. Chantier, Mbantou, Donayé Tarédji, Madina Frésbé, Lérabé, Guia y Darou Salam Diéguess et la ville de Podor, dans les Communes de Guédé village, Guédé Chantier et Podor.

3.- ACTEURS IMPLIQUES DANS L'ÉVALUATION

L'évaluateur ou l'équipe d'évaluation devra collecter les informations nécessaires auprès de différents acteurs impliqués dans le développement de l'intervention à évaluer :

- Association des relais nutrition de Guédé Village
- Médiathèque de Podor
- Alphabétiseurs/trices entreprise
- SAED Société d'aménagement d'exploitation des terres du delta
- ANCAR (Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural)
- SDADL (Service Départemental d'Appui Développement Rural)
- SECNSA (Secrétariat Exécutif de Conseil National Sécurité Alimentaire)
- Certains membres de la DyTAEL (USE-PIP c'est une ONG, ADENA-ONG, des organisations espagnoles...)

Contactés clés

- Coordinateurs des organisations impliquées dans l'exécution du projet : partenaire locale et ONG sollicitant
- Responsables de l'exécution du projet
- Autorités locales – notables des villages de Mbantou, Donayé Tarédji, Darou Salam Dieguess, G.Village (Commune rurale de G.Village) et G. Chantier (Commune de G.Chantier) et Podor (Commune de Podor) dans le département de Podor (région de Saint Louis).
- GPF de Mbantou, Donayé Tarédji, Darou Salam Dieguess, G.Village et G. Chantier.
- Producteurs et productrices d'EF
- Formateurs/trices de l'alphabétisation fonctionnelle
- Relais nutritionnels
- Volontaires/animatrices de GPFs
- Familles de producteurs/trices
- Les participants aux formations et actions de sensibilisation-plaidoyer
- Maires des lieux d'intervention, surtout dans les communes d'intervention principale.
- SAED (Société aménagement exploitation des terres du delta)
- ANCAR (Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural)



- Responsable de la médiathèque de Podor
- SDADL (Service Départemental d'Appui Développement Rural)
- SECNSA (Secrétariat Exécutif de Conseil National Sécurité Alimentaire)

Unité de gestion de l'évaluation

Sa fonction est la gestion et la coordination de la mise en œuvre de l'évaluation et en même temps l'orientation du travail des évaluateurs, fournissant les informations et documents nécessaires. L'unité est responsable de la validation et du suivi du processus, d'élaborer les TdR, de l'embauche de l'évaluateur et de publier et diffuser les résultats.

Les acteurs directement impliqués dans cette unité de gestion sont :

CERAI : gestionnaires, directrice du projet et coordinateur expatrié du projet
ENDA PRONAT : directeur et coordinateur du projet.

Comité de suivi de l'évaluation :

Ses principales fonctions sous la supervision de l'Unité de gestion sont les suivantes :

- Faciliter la participation des acteurs impliqués dans la conception de l'évaluation : identification des besoins d'information, définition des objectifs.
- Valider les documents de planification de l'évaluation.
- Faciliter l'accès de l'équipe d'évaluation à toutes les informations et documents pertinents de l'intervention, aux acteurs et informateurs qui peuvent participer à des entretiens clés, à des groupes de discussion ou d'autres rencontres techniques de collecte d'information
- Surveiller de la qualité du processus et des documents et rapports qui sont élaborés pour les compléter avec ses contributions et veiller à ce qu'ils répondent à ses intérêts et demandes de renseignements sur l'intervention.
- Diffuser les résultats de l'évaluation, en particulier entre les organisations et groupes de discussion.

Ce comité participera à la conception de l'évaluation et établira une communication directe avec les évaluateurs. Ce comité est composé par les coordinateurs du projet :

Pour le **CERAI** :

Directrice du projet

Déléguée du CERAI en Sénégal

Pour **ENDA PRONAT** :

Coordinateur du projet ENDA PRONAT

Chef du projet.



Pour l'**AECID** :

Responsable du développement rural du Bureau Technique de Coopération de l'AECID en Sénégal.

4.- PORTEE DE L'EVALUATION

L'évaluation de ce projet sera réalisée dans le cadre des lignes directrices établies par l'AECID et répondra aux conditions suivantes :

Institutionnelles et réglementaires : Les organisations impliquées sont le bailleur (Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement, AECID), l'organisation bénéficiaire de la subvention (CERAI) et le partenaire local (ENDA PRONAT).

Géographique : la zone d'intervention comprend les Communes de Guédé Village et Guédé Chantier.

Secteurs :

Les secteurs CAD auxquels se réfère le projet sont :

Production des aliments agricoles 40%

Droits à l'alimentation 20%

Extension agraire 15%

Ressources en eau à usage agricole 10%

Les ODS :

2.3-En 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des producteurs des aliments à petite échelle, en particulier les femmes, les peuples indigènes, les agriculteurs familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, entre autre moyennant un accès sûr et équitable aux terres, à d'autres ressources de production et intrants, connaissances, services financiers, marchés et opportunités pour la génération de la valeur ajoutée et des emplois non agricoles. Lignes d'action 2.3.A

5-Veiller pour la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des opportunités de leadership à tous les niveaux de l'adoption des décisions dans la vie politique, économique et publique. Ligne d'action 5.5C

5.- QUESTIONS ET CRITERES D'EVALUATION

Critères d'évaluation

En complétant l'analyse du processus, l'évaluation par résultats devra tenir en compte l'analyse selon les critères d'évaluation établis par le Comité d'Aide au Développement (CAD) qui ont été adopté par l'AECID :

Critères principaux :

- Pertinence
- Efficience
- Efficacité
- Impact
- Durabilité

Critères supplémentaires :

- Cohérence
- Couverture
- Appropriation
- Alignement
- Participation
- Capacité institutionnelle
- Visibilité de l'aide

Critères transversaux :

- Approche de genre dans le développement
- Approche diversité
- Droits humaines
- Facteurs socioculturels
- Facteurs technologiques
- Facteurs économiques et financiers
- Facteurs environnementaux

Les critères énumérés ci-dessus définis dans le Manuel de gestion d'évaluations de la coopération espagnole¹.

Questions de l'évaluation :

Les questions qui suivent sont proposées comme une première approximation des niveaux d'analyse qui sont attendus de l'évaluation. L'analyse des questions générales et spécifiques doit être effectuée en tenant compte des critères et des normes mentionnées ci-dessous :

Critère	Questions
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités sont-elles appropriées pour l'atteinte des résultats ? - Les indicateurs de résultats sont-ils bien définis ? - Les sources de vérification sont-elles fiables, pertinentes ? - Les résultats escomptés ont-ils été atteints ?
Efficience	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure les périodes prévues et les ressources humaines étaient adaptées à l'atteinte des résultats ?

¹ Version électronique du document en
<http://www.aecid.es/galerias/programas/Vita/descargas/Manualdegestiondeevaluaciones.pdf>

	<ul style="list-style-type: none"> - Des indicateurs appropriés ont été utilisés pour la planification et le suivi des actions?
Pertinence	<p>Le projet a-t-il contribué à l'atteinte des objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intervention correspond-elle aux priorités et aux besoins de la population bénéficiaire ? - Les problèmes identifiés correspondent-ils aux objectifs proposés ? - La structure des objets, résultats et activités de l'intervention a-t-elle été correctement définie ? - Les activités programmées sont-elles adéquates pour atteindre les objectifs de l'intervention ? - Les priorités des bénéficiaires sont-elles changées depuis la définition de l'intervention ? Si oui, l'intervention s'est-elle adaptée à ces changements ? - Les priorités de développement du pays bénéficiaire ou de la zone d'influence sont-elles changées ? - Les priorités horizontales sont-elles été prises en compte ? - Les besoins des femmes ont-ils été satisfaits par le projet ? L'approche genre a-t-elle été appliquée efficacement ? Y a-t-il des pratiques spécifiques dans le projet qui représentent une valeur ajoutée au travail habituel du CERAI et/ou ENDA dans la Promotion des Pratiques Agroécologiques ? - Des problèmes ont-ils été identifiés qui ne sont pas envisagés dans l'exécution du projet ? Quelles actions ont été développées pour y répondre ? - Quelle valeur le développement et la réalisation du projet ont-ils pour les collectivités locales ?
Impact	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure les actions de l'intervention ont atteint tous les groupes cibles ? - Quelle est la perception des titulaires de droits sur les résultats atteints et du rôle qu'ils jouent dans leur réalisation ? - L'intervention a-t-elle agi en faveur de la souveraineté alimentaire ? - Le projet a-t-il généré des impacts positifs ou négatifs inattendus ?
Viabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que le projet a réussi à induire et / ou renforcer des processus institutionnels et sociaux et développé les capacités locales pour assurer la durabilité des impacts positifs du projet ? - Les exploitations familiales sont économiquement viables ? Sont-elles en mesure de générer les ressources nécessaires pour maintenir les activités ? En années de sécheresse - de pluviométrie habituelle ? - Est-ce que le collectif cible aux compétences de gestion économique pour donner une continuité aux résultats du projet une fois qu'il sera terminé ? - Quels facteurs sur la durabilité : les priorités politiques, des facteurs économiques, institutionnels, technologiques, culturels ou environnementaux ? * Le projet a favorisé un processus techniquement approprié ? Le groupe cible s'est-il approprié de la technologie apportée ?

Plus particulièrement, l'évaluateur/trice appréciera les résultats de la production agricoles et d'élevage, avec l'application des techniques agroécologiques, et l'amélioration du régime alimentaire des familles.

Quelques questions comme exemple :

- Quelles sont les techniques agroécologiques utilisées ? Par combien de personnes ?
- Quelle est la plus-value de ces techniques, à quel point sont-elles maîtrisées par les producteurs et comment les apprécient-ils ?
- Quelles sont les contraintes ou difficultés qu'elles posent ?
- Quels sont les résultats obtenus en termes de production et de rendement, en comparaison à ce qui se faisait antérieurement ou se pratique par d'autres producteurs voisins ?
- Quels sont les résultats obtenus en termes de bénéfices pour les femmes ?
- Quels sont les résultats en termes de continuité dans les cultures irriguées ? Et dans les cultures d'élevage ?
- Quels effets ont les techniques agroécologiques sur d'autres aspects tels que la charge de travail, l'eau, le sol, la conservation des produits, l'environnement, ...
- Quelle est la qualité et l'efficacité de l'appui aux GPFs de femmes ?
- Quelle est la qualité et l'efficacité de l'appui aux EF ?

La dimension genre doit être intégrée dans cette analyse (signaler les différences entre les hommes et les femmes).

L'équipe d'évaluation sera également chargée d'évaluer la relation partenariale entre le CERAI et l'ENDA PRONAT, en vue d'identifier des bonnes pratiques, de réfléchir sur les aspects à améliorer dans la collaboration et de consolider la relation.

6.- MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

L'évaluation suivra une **approche participative et les dimensions genre – droits humains et protection de l'environnement seront prises en compte**. Compte tenu qu'il s'agit d'une évaluation finale et les caractéristiques de l'intervention, il est proposé d'utiliser une méthodologie orientée vers le processus et les éléments structurels tout en complétant par une méthodologie basée sur les résultats.

Une approche d'évaluation orientée par la théorie du changement sera fortement appréciée.

Les évaluateurs doivent fournir aux parties prenantes du projet l'occasion de réfléchir sur leur travail. La participation des hommes et des femmes de différents âges sera assurée. L'évaluation doit se faire en étroite coordination avec l'équipe et l'ENDA PRONAT et du CERAI

au Sénégal et de leurs politiques et objectif respectives ainsi qu'avec les groupes cibles impliqués dans le projet.

Les informations quantitatives et qualitatives seront combinées. De plus, l'évaluateur aura toutes les informations secondaires utiles pour l'évaluation qui ont été générées au long du projet par les deux entités exécutantes (CERAI et ENDA PRONAT) et par d'autres entités concernées.

Différentes techniques pour la collecte d'informations seront utilisées :

- Examen et analyse des documents liés au projet : partenariats entre les ONG et l'AECID, formulaires et reformulations, rapports de suivi et rapports d'organismes publics.
- Entretiens avec les gestionnaires de projet au siège et sur le terrain.
- Entretiens semi-structurés avec des informateurs clés.
- Groupes de discussion avec des représentants des groupes cibles.
- Observation directe.
- Techniques quantitatives (analyse de données, enquêtes de mesure ...) pour répondre aux questions qui exigent des données chiffrées.
- D'autres techniques de recherche sociale.

L'évaluation durera au maximum d'un mois et demi, le plan de travail comprend les phases suivantes (l'équipe d'évaluation peut adapter le plan en fonction de la méthodologie proposée) :

1. Étude préalable (7 jours)

Analyse de tous les documents afin de s'approprier des principales informations concernant l'intervention, réalisation de réunions techniques préparatoires au siège du projet à G. Village et G. Chantier avec l'équipe de coordination du projet, de sorte que l'équipe d'évaluation puisse répondre aux questions suivantes :

- Connaître de façon claire l'objectif de l'évaluation et le contexte d'évaluation dans lequel elle est faite, y compris les sources et les conditions d'accès à l'information, et détecter les informateurs clés.
- Élaborer des questions clés grâce à des indicateurs et proposer des techniques appropriées pour la collecte de données.
- Affiner la méthodologie et les outils de collecte et de traitement des données.

Dans les 7 jours suivants au début de l'évaluation, l'équipe d'évaluation doit présenter une proposition de méthodologie qui doit être acceptée par le CERAI.

À la fin de cette phase, l'équipe d'évaluation présentera la matrice d'évaluation finale et les options méthodologiques retenues, ainsi que le calendrier de travail sur le terrain, c'est-à-dire le parcours qui sera réalisé, les personnes à rencontrer et l'agenda des rencontres.

2. Le travail sur le terrain (minimum 12 jours)

Au cours du travail de terrain l'information de qualité, quantitative et qualitative nécessaire sera collectée afin de répondre aux besoins d'information exprimés au paragraphe 4 « Portée de l'évaluation » et 5 « Critères d'évaluation » en utilisant les outils déjà conçus.

Le travail de terrain aura lieu au Podor (OTC, siège d'ENDA PRONAT, d'autres ONGD) et surtout dans les communes d'intervention.

Au cours du travail de terrain l'évaluateur devra planifier et mener des réunions de restitution des résultats préliminaires avec le personnel du CERAI et ENDA PRONAT. Il aura un soutien logistique de CERAI et ENDA PRONAT pour la mise en œuvre des réunions, des ateliers, des entretiens, de la collecte et du traitement des données.

Une réunion avec l'équipe du projet locale sera réalisée le premier et dernier jour afin de :

- Discuter brièvement des conclusions préliminaires
- Valoriser l'apprentissage de l'organisation locale en matière d'évaluation
- Examiner les travaux de systématisation de l'information obtenue
- Valoriser le travail accompli par l'équipe d'évaluation

3. Élaboration du Rapport préliminaire et final (20 jours).

L'élaboration des rapports s'organisera comme suit :

- Systématisation des données, élaboration de conclusions, rédaction d'une première version du rapport final et remise à l'équipe de coordination du projet au Sénégal et Espagne (13 jours).
- Révision de la première version du rapport final par le CERAI - ENDA Pronat (3 jours).
- Présentation du rapport final prenant en compte les commentaires du CERAI - ENDA Pronat (4 jours).

Le libellé du rapport final doit suivre les recommandations du paragraphe 7 du présent document. Une version du rapport final sera discutée par toutes les parties et un rapport final sera établi.

Les résultats des travaux d'évaluation doivent être soumis avec une distinction entre les données, les interprétations et les jugements. Des conclusions (conclusions de fait sur les critères et facteurs évalués), les leçons apprises (les relations de cause à effet entre les activités menées et les conclusions et recommandations) et des recommandations (suggestions pour améliorer l'effet de la cause et la conception logique de l'intervention seront présentés, information qui doit être implanté, etc.) seront présentées.

Plan de travail

Le plan de travail proposé pour l'évaluation est le suivant, il est susceptible d'être modifié et / ou adapté aux propositions de l'équipe d'évaluation :

ACTIVITE	MOIS 1			MOIS 2		
PHASE DE PREPARATION (7 jours)						
Revue de la documentation disponible	■					
Entretien avec les responsables du projet	■					
Définition des indicateurs, questions clés et guides d'entretien	■					
Proposition méthodologique de l'évaluation pour validation par CERAI	■					
Sélection des informateurs clés et des visites nécessaires	■	■				
PHASE DE TERRAIN (12 jours)						
Visites à la zone d'intervention		■	■			
Entretiens avec les directeurs et personnel technique et informateurs clés			■	■		
Ateliers de travail avec bénéficiaires et autres			■	■		
Réunion de restitution des résultats préliminaires avec les partenaires locaux et le personnel du CERAI Sénégal				■		
PHASE DE REDACTION DE RAPPORT (20 jours)						
Travail de bureau de systématisation de l'information collecté. Remise de la première version du rapport –13 jours					■	■
Révision de la première version du rapport – 3 jours						■
Remise du rapport final en prenant compte les commentaires de CERAI – 4 jours						■

Produits attendus :

- Première version du rapport :** devra contenir les principaux aspects de l'évaluation réalisée et une évaluation initiale des questions posées et des critères. Le CERAI fera les commentaires appropriés sur cette version afin de parvenir à un consensus. Ce processus peut générer plus d'une version de rapport non définitif.
- Rapport final.** Le document final doit répondre à toutes les questions soulevées par l'équipe d'évaluation.
- Présentation des rapports finaux :** deux présentations de résultats seront menées aux dates spécifiées.

Il est attendu des évaluateurs :

- Procéder à un examen des questions ainsi que des critères choisis.
- Une amélioration des outils de collecte et de traitement des données, l'identification et entretiens avec des informateurs clés au siège et à la préparation du travail de terrain.
- Pendant le travail sur le terrain, des réunions devront être planifiées et organisées sur la restitution des résultats préliminaires avec les divers organismes liés à l'intervention, y compris les autorités et les institutions partenaires dans le pays concerné.

DOCUMENTS ET SOURCES D'INFORMATION

Liste de documents sur l'intervention à évaluer :

Document	Localisation
Accords de partenariat CERAI – ENDA PRONAT	CERAI siège
Document de formulation, reformulation et annexes	CERAI siège
Communications officielles avec l'AECID	CERAI siège
Documents stratégiques de CERAI et d'ENDA en Sénégal	CERAI – ENDA siège
Étude ligne de base	CERAI siège / terrain
Rapports de suivi annuels du projet	CERAI siège
Première version du rapport final du projet	CERAI siège
Mémoires et registres	CERAI siège
Documents et sources de vérification générés	CERAI siège/ terrain
Justification économique	CERAI siège/ terrain

Le cadre légal que doit suivre l'évaluation est la Politique d'Évaluation de la coopération Espagnole et la norme et législation de l'AECID qui sont, en ce qui concerne ce projet :

- *Ley 38/2003, de 17 de noviembre, General de Subvenciones, y RD 887/2006, de 21 de julio.*
- Orden AECID/1303/2005, de 27 d'avril, qui règle normes relatives aux subventions remises à des organisations non gouvernementales de développement, pour la réalisation d'intervention dans le domaine de la coopération internationale au développement.
- *Resolución del 24 de marzo de 2009 de la Presidencia de l'Agencia Española de Cooperación Internacional, sur les normes de suivi et justification de projets et programmes d'ONGD.*

7.- STRUCTURE ET PRESENTATION DU RAPPORT D'EVALUATION

Le rapport final d'évaluation ne doit pas dépasser 50 pages. Il sera accompagné d'un résumé exécutif, d'un maximum de 5-10 pages. Il doit également soumettre une feuille-résumé de l'évaluation suivant le format établi par le CAD de l'OCDE pour l'examen des évaluations de cette institution.

Le rapport final devra être écrit ou traduit à l'espagnol.

Après sa présentation sous forme électronique et une fois approuvé, l'équipe fournira la version définitive électronique du rapport final.

RAPPORT FINAL (Modèle indicatif)

Résumé

Introduction

Antécédents et objet de l'évaluation.
Questions principales et critères d'évaluation.

Description résumée de l'intervention évaluée

Méthodologie utilisée

Méthodologie et techniques utilisées
Conditions et limites de l'étude.

Analyse de l'information collectée.

Conclusions de l'évaluation en relation avec les critères d'évaluation retenus.

Leçons apprises qui ressortent des conclusions générales et indiquent les bonnes pratiques qui sont extrapolables et peuvent permettre d'améliorer les interventions en cours ou les futures interventions.

Les recommandations dérivées de l'évaluation : organisées selon le critère choisi par l'évaluateur (court/moyen/ long terme, type d'activité, zone d'intervention...). Dans tous les cas chaque fois que cela sera possible, il faudra mentionner le ou les acteurs à qui s'adresse la recommandation.

Annexes :

Les TdR.

Le plan de travail, la composition et la description de la mission.

Méthodologie proposée, techniques et sources utilisées pour la collecte de l'information

Révision documentaire : Liste des sources d'information secondaires.

Entretiens : liste des informateurs, guides d'entretiens, transcriptions et notes,

Enquêtes : modèles, données brutes et analyse statistiques

Ateliers participatifs : rapport et produits obtenus

Commentaires de différents acteurs si considérés pertinents dans les annexes ou dans le corps de texte selon la pertinence,

Fiche résumée de l'évaluation, modèle CAD.

8. EQUIPE D'ÉVALUATION

L'équipe sera composée au moins par une/un expert avec :

- Une expérience avérée en évaluation de projets de coopération au développement,
- De préférence, ingénieur agronome,
- Expert en développement rural avec des connaissances du contexte sahélien et de l'agroécologie et agriculture familiale de subsistance.
- Expérience sur les questions des rapports d'égalité hommes/femmes.
- Être professionnel(le) et indépendant (e) d'esprit dans ses analyses ;
- Excellente capacité rédactionnelle en français, ainsi que compétences en visualisation graphique
- La connaissance de la zone du projet et des langues locales serait un atout. Si non, il sera nécessaire un traducteur interprète parlant couramment les langues locales. Les dépenses liées au traducteur seront incluses dans le budget de l'évaluation.

Il est important que l'expert ait de bonnes aptitudes de communication en français, des capacités à faire face à diverses situations et à travailler en équipe.

Les langues de travail sont l'espagnol (pour les documents de projet officiel), le français avec l'équipe de projet et avec les bénéficiaires, les langues locales. La documentation produite par l'équipe d'évaluation sera rédigée en espagnol. En cas de besoin de traduction du rapport en espagnol, les frais devront faire partie du budget global de l'évaluation.

La connaissance du contexte de la Vallée du Fleuve Sénégal, de Sénégal ; et l'intégration de la thématique du rôle de la femme et du multiculturalisme dans l'ensemble du travail est nécessaire. L'expérience et le profil du groupe d'évaluation proposé seront évalués avant signature du contrat.

Selon les normes de l'AECID pour la réalisation de l'évaluation, l'embauche d'une équipe locale d'évaluation sera prioritaire, c'est à dire dans le pays en cours d'évaluation, sans que pour autant, les candidatures d'évaluateurs non locaux soient écartées. Le choix se fera sur la base de critères techniques et de qualité.

L'équipe d'évaluation informera à tout moment le comité de suivi de tout incident.

Le chef de l'équipe d'évaluation sera responsable de la planification du travail de terrain et d'assurer la participation des bénéficiaires à des ateliers sur le projet et à des entretiens semi- structurés.

9.-PREMISSES DE L'ÉVALUATION ET PUBLICATION

Prémises de l'évaluation

Les facteurs qui doivent nécessairement être à la base du comportement éthique et professionnel de certains membres de l'équipe de travail sont les suivantes :

- **Anonymat et confidentialité** : L'évaluation doit respecter le droit des personnes à fournir de l'information, tout en assurant son anonymat et sa confidentialité
- **Responsabilité** : Tout désaccord ou différence d'opinion qui pourrait surgir entre les membres de l'équipe ou avec les responsables de l'intervention sur les conclusions et/ou recommandations, doit être mentionnée dans le rapport. L'équipe devra soit soutenir toute affirmation faite, soit consigner son désaccord sur l'affirmation en question. Tout problème devra être immédiatement communiqué à la directrice du projet au CERAI. Si ce n'est pas le cas, l'existence de ces dits problèmes ne pourra en aucun cas être utilisées pour la justification de la non atteinte des résultats établis par le CERAI dans les TdR.
- **Reconnaissance de l'information**. C'est le rôle de l'équipe d'évaluation d'assurer l'exactitude et la qualité des informations recueillies pour l'établissement des rapports, et, finalement, être responsable de l'information présentée dans le rapport d'évaluation. L'équipe d'évaluation doit assurer la qualité à tous les stades, au niveau technique, méthodologie, de travail de terrain, d'analyse des données, l'interprétation et rapport et recommandations. Si le travail n'a pas la qualité requise, le rapport ne sera pas accepté et le dernier paiement ne sera pas réalisé jusqu'à ce que les irrégularités soient corrigées.
- **Remise des rapports**. - En cas de retard de livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est nettement inférieure à celle convenue avec CERAI, le rapport sera renvoyé et le dernier paiement ne sera pas effectué jusqu'à les irrégularités soient corrigées.

Droits d'auteur et publication de l'information

Le rapport d'évaluation externe finale, une fois validé par le CERAI et le partenaire local (ENDA PRONAT), sera propriété de ces deux entités et seules celles-ci pourront utiliser le résultat de ce travail, la reproduction et l'usage privé à condition de nommer les conditions de réalisation et l'auteur.

En cas de retard dans la livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à l'accord, un système de sanctions et d'arbitrage qui doit être précisé dans le contrat sera établi.

10.- DELAIS POUR LA REALISATION DE L'ÉVALUATION

La date et l'achèvement de l'ensemble de l'évaluation, le calendrier de livraison des produits,



la remise du rapport final sont établies comme suit :

Le travail sera divisé entre travail de bureau et travail de terrain et la remise des résultats ne doit pas dépasser 45 jours au total après la signature du contrat :

- **Démarrage à partir du 1^{er} février 2023 et finalisation avant le 30 avril 2023 (la mission terrain ne devra pas coïncider avec la période de Ramadan 2023)**, avec la remise des résultats finaux (les dates peuvent être adaptées en fonction de la proposition de l'évaluateur).
- Le budget de l'évaluation doit être estimé et fixé selon les clauses administratives correspondantes.

Les évaluateurs doivent soumettre dans les 10 jours à compter de la signature de ce document, une proposition de méthodologie de l'évaluation pour l'acceptation par le CERAI. Cette proposition doit tenir compte à la fois de la phase de cabinet et du travail sur le terrain par l'observation directe, entretiens avec des informateurs clés, groupes de discussion, etc.

Après le travail sur le terrain, un rapport préliminaire (1 exemplaire papier et une électronique) doit être présenté au CERAI dans les 16 jours naturels après le retour du travail de terrain.

Une fois examiné par le CERAI, qui disposera de 7 jours pour faire ces commentaires, aura lieu une séance d'échange avec l'évaluateur pour des évaluations mutuelles. Une copie sera aussi envoyée au partenaire local pour l'incorporation de commentaires.

Une fois reçus les commentaires du CERAI et de son partenaire local, l'équipe d'évaluation aura une période de 7 jours pour la livraison du rapport final (3 copies papier et une électronique).

11- BUDGET

L'évaluation a un budget de l'équivalent en monnaie local de 10.000€ (dix mille euros y compris la TVA et les impôts directs), qui couvre les honoraires de l'équipe d'évaluation, traducteur (important langue peul), transport, hébergement et nourriture ainsi que d'autres frais encourus par les experts dans la conduite de l'évaluation. Ainsi assurer la traduction du rapport final à l'espagnol.

Un premier versement de 50% du budget sera fait à la présentation et à l'acceptation de la méthodologie proposée et un deuxième et dernier paiement à la livraison et l'acceptation du rapport final par le CERAI.

Les paiements seront effectués par virement bancaire et dans les deux cas seront fonction des services rendus.

12.- PRESENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE ET CRITERES DE VALORISATION

Les caractéristiques que doivent présenter les offres pour participer à cet appel d'offres sont les suivantes :

- Première page sur laquelle doit apparaître : Nom de l'entreprise ou de l'expert, Titre de l'évaluation et numéro de registre du projet.
- Contact de l'entreprise ou de l'expert individuel
- Offre technique comprenant :
 - CV détaillé des personnes de l'équipe d'évaluation au sein de l'entreprise (cas échéant)
 - CV détaillé de l'expert individuel (cas échéant)
 - Méthodologie proposée
 - Proposition d'une matrice d'évaluation
 - Plan de travail
 - Estimation du budget pour la réalisation de l'évaluation qui inclut tous les coûts dérivés de la réalisation de l'évaluation ainsi que le mode de paiement.

Les points suivants seront valorisés :

- Incorporation dans la conception de l'évaluation d'une approche multi disciplinaire
- Méthodologie innovante et participative
- Techniques qui mettent en avant des données qualitatives et quantitatives
- Proposition avec une vision globale intégrant les différents facteurs
- Expérience de l'évaluateur en évaluation de projets de coopération et développement agricole
- Capacités techniques de l'équipe d'évaluateurs
- Prise en compte de l'approche genre

Critères d'évaluation de l'offre

CRITERES	VALEUR	FACTEURS	VALEURS FACTEURS
Expérience professionnelle de la personne chargée de la mission au terrain	40%	Expérience vérifiable en évaluations similaires	15%
		Expérience en programmes d'évaluation-identification de genre, coopérativisme et/ ou agroécologie	10%
		Connaissance du contexte de la zone, notamment Sénégal et Afrique de l'Ouest	15%
Profil de l'expert ou de l'équipe	30%	Formation supérieure universitaire : sciences sociales où agronomie	20%

d'évaluation		Formation en genre et où développement rural intégrée	10%
Qualité et valeur technique de l'offre	30%	Valeur ajoutée aux objectifs des TdR	10%
		Valeur ajoutée à la méthodologie proposée dans les TdR	10%
		Amélioration budgétaire	10%

Lieu et délais de présentation de l'offre :

Les offres devront être envoyées en indiquant dans le sujet du message : **Évaluation N°
Projet AECID 2019/PRYC/000450**

à l'adresse électronique suivante:

Amagoia Labarga : amagoia.labarga@cerai.org

**Date limite de présentation de l'offre : 20/7/2022 (24h00 heure Sénégal). Toutes les
offres reçus seront analysées.**

Communication de l'offre sélectionnée : 24/7/2022